



Trésorier association loi 1901

Par **pandi**, le **16/02/2016** à **15:58**

BONJOUR marque de politesse [smile4]
je suis président d'une association loi 1901 et je viens de découvrir que mon trésorier abuse de son pouvoir .. pour mettre ses 4 enfants aux cours de judo de mon association sans payer un centime.
comment s'appelle cette faute ?
un abus de pouvoir ? de confiance ?
est ce que je peux déposer une plainte ? et quelle suite va donner la justice ?
merci d'avance pour votre aide.

Par **maryrose2151**, le **18/02/2016** à **12:01**

Bonjour
Le mieux me semble t-il serait d'attendre l'assemblée générale annuelle.
Lors de celle-ci il convient de demander au trésorier de produire la liste des personnes inscrites au judo ainsi qu'un justificatif de paiement.
Cela peut être comparé à un "abus de biens sociaux".
Néanmoins, vous pouvez aussi essayer de faire auparavant une médiation avec celui-ci et si cela ne marche pas, alors attendez l'assemblée générale car si vous demandez une assemblée extraordinaire, il faut qu'il y ait la moitié des membres présents.
Je ne suis en aucun cas juriste mais mon époux a été de longues années président d'une association.
bonne chance
bien cordialement